

OPAH de l'Agglomération de Castres-Mazamet 2015-2020

OBJECTIFS

- ⇒ favoriser les économies d'énergie et la maîtrise des charges dans le parc ancien privé,
- ⇒ favoriser l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, et faciliter ainsi l'adaptation au vieillissement,
- ⇒ résorber les situations d'habitat indignes ou dégradés,
- ⇒ développer l'offre locative qualitative à loyers et charges maîtrisés.

Ces aides sont accordées en complément des aides de l'ANAH et concernent les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, et les syndicats de copropriétaire sous certaines conditions. Elles sont distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

PÉRIMÈTRE

Il concerne toutes les communes de la communauté d'agglomération sans restriction : Castres, Mazamet, Aigüefonde, Aussillon, Boissezon, Caucalières, Labrugüière, Lagarrigue, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque. Par ailleurs, 9 périmètres dits « fragilisés prioritaires » permettront des interventions sur le parc vacant dégradé. Périmètres déterminés sur les communes de Castres, Mazamet, Aussillon, Labrugüière, Pont-de-l'Arn, Aigüefonde, Payrin-Augmontel, Saint-Amans-Soult, Lagarrigue.

PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES DANS LE TARN POUR 2020* :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources « très modestes »	Plafonds de ressources « modestes »
	<i>Energie + Travaux LHI *+ autonomie</i>	
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

⇒ L'avis d'impôt 2020 est pris en compte du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

L'avis d'impôt 2020 est pris en compte à compter du 1^{er} juillet 2020.

⇒ Ne sont pas éligibles les personnes qui souhaitent rénover un logement qu'ils acquièrent, s'ils ne sont pas primo-accédant ; pour les travaux « LHI ».

CARACTÉRISTIQUES DES SUBVENTIONS : PARTICIPATION DE LA CACM

Nature des travaux		Catégorie des ménages	% sur le montant du reste à charge TTC du projet ⁽⁸⁾	
			Taux ⁽⁴⁾	Conditions de subventions
P O	Travaux visant les économies d'énergie ⁽¹⁾	PO modeste	10%	Si reste à charge > 3 000 € TTC
		PO « très modeste »		
	Travaux d'autonomie	PO « modeste »	20%	Si justificatif : carte invalidité ou GIR
		PO « très modeste »	30%	
	Travaux d'autonomie et visant les économies d'énergie	PO « modeste »	10%	Si reste à charge > 3 000 € TTC
		PO « très modeste »	20%	
	Travaux lourds : - logements occupés - logements vacant en accession : périmètres fragilisés ou accord du maire ⁽³⁾	Petite dégradation	40%	Si le logement est occupé
			15%	Si nouvelle acquisition
		Travaux lourds	40%	Si le logement est occupé
			15%	Si acquisition amélioration
			% sur plafond de travaux subventionnables par l'ANAH	
Nature des travaux				
		Taux	Conditions de subventions	
P B	Travaux visant les économies d'énergie ⁽²⁾		15% du plafond de travaux subventionnés par l'ANAH	Si le logement est occupé
	Travaux d'autonomie			
	Travaux visant la transformation d'usage			
	Logements dégradés ⁽⁵⁾	Sécurité et salubrité de l'habitat	30% dans la limite des travaux subventionnés par l'ANAH	Si occupé ou dans un périmètre fragilisé prioritaire ou avis du maire
Travaux lourds				
Copropriété aides aux syndicats	Copropriété parties communes		30% dans la limite d'une subvention maximale de 6 000 €	
	Copropriétés dégradées ⁽⁷⁾		30% dans la limite d'une subvention maximale de 24 000 €	
	Accessibilité d'immeuble		15% du plafond de travaux HT	

(1) gain énergétique d'au moins 25%

(2) gain énergétique d'au moins 35%

(3) attribué en fonction du mode d'occupation

(4) sur le reste à charge TTC du projet du propriétaire

(5) - si occupés, éligibles sur l'ensemble du territoire
- si vacants, éligibles si se situent dans le périmètre fragilisé prioritaire
ou après avis du maire dans les communes < à 1000 habitants

(6) périmètres déterminés sur les communes de Castres, Mazamet,
Aussillon, Labruguière, Pont-de-l'Arn, Aiguesfonde, Payrin-Augmontel,
Saint-Amans-Soult, Lagarrigue

(7) arrêté d'insalubrité ou de péril, sécurité équipements communs,
saturnisme.

(8) Reste à charge TTC du projet après déduction de toutes les aides
publiques mobilisables.

Pour constituer un dossier ANAH :

monprojet.anah.gouv.fr

Pour contacter l'opérateur :

Service Habitat CACM

Espaces Ressources

Le Causse Espace d'Entreprises

81115 CASTRES

☎ 05.63.73.51.32 ou ☎ 05.63.73.50.71

**Pour toute information juridique, financière et
fiscale :**

ADIL du TARN - 3 Boulevard Lacombe

Mise à jour : Février 2020